Elaboration des documents finaux

SAGE Haut Allier

Bureau de la CLE
15 Septembre 2014 - Langeac

agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

AUVERGNE la région juste et grande

lozère LE DÉPARTEMENT

Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Les gorges de l'Allier

CESAME ÉTUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

DPC DROIT PUBLIC CONSULTANTS SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Ordre du jour

- **Présentation du projet de PAGD et de règlement**
- **Analyse des principales dispositions et règles**
  - Retour sur les remarques formulées :
    - *DREAL Auvergne*
    - *Service assainissement CG43*
  - Modifications/ compléments suite aux 4 comités de rédaction
  - Validation du contenu et des objectifs visés (uniquement sur les dispositions dont l'analyse est indispensable)

Points à discuter

- **Choix du format pour le contexte réglementaire**
  - Option 1: Cadre légal et réglementaire détaillé (tel que proposé lors des comités de rédaction)
  - Option 2 : Synthèse du cadre légal et réglementaire en préambule de la disposition
  - Option 3 : Simple référence au cadre légal et réglementaire dans la disposition
- **Inscription du futur PNR « Sources et gorges de l'Allier » comme maître d'ouvrage pressenti dans plusieurs dispositions?**

Objectif général 1 : Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE

Sous-objectif	Disposition				
	n°	intitulé	Nature	Cadre de la disposition	Analyse nécessaire
Sous-objectif 1.1 - Garantir un portage adapté et efficace du SAGE et de ses dispositions	1.1.1	Structurer / Organiser la gouvernance et l'animation du SAGE	Action	SAGE HA	1
	1.1.2	Associer/informer la CLE pour l'ensemble des projets, plans et programmes concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques	Action/ Gestion	SAGE HA	
	1.1.3	Faciliter l'émergence d'un portage local des programmes de gestion, en accord avec les enjeux et objectifs du SAGE	Action/ Gestion	SAGE HA	1
Sous-objectif 1.2 - Assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin versant	1.2.1	Assurer un suivi de la mise en œuvre du SAGE	Action/ Gestion	SAGE HA	
	1.2.2	Diffuser la connaissance	Action	SAGE HA	
Sous-objectif 1.3 - Garantir une cohérence dans la mise en œuvre du SAGE, sur le bassin versant et entre bassins versants limitrophes	1.3.1	Faciliter l'appropriation et l'application du SAGE dans les documents d'urbanisme (ou élargir à l'aménagement du territoire)	Action	SAGE HA	
	1.3.2	Mettre en œuvre une gestion inter-SAGE sur des enjeux ciblés	Action	SAGE HA	
Sous-objectif 1.4 - Améliorer les connaissances sur le territoire du SAGE	1.4.1	Acquérir des connaissances complémentaires sur les ressources en eau et les milieux aquatiques	Action	SAGE HA	

Objectif général 2 : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Sous-objectif	Disposition				
	n°	intitulé	Nature	Cadre de la disposition	Analyse nécessaire
Sous-objectif 2.1 - Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau et les pollutions	2.1.1	Mieux connaître la qualité de la nappe du Devès	Action	SAGE HA	
	2.1.2	Poursuivre et améliorer le suivi de la qualité des eaux superficielles	Action	SAGE HA	1
	2.1.3	Améliorer les connaissances sur les pollutions chimiques et les nouveaux polluants	Action	SAGE HA	1
Sous-objectif 2.2 - Réduire les impacts de l'assainissement collectif et non collectif et des activités industrielles	2.2.1	Adapter les rejets aux objectifs de qualité fixés pour les milieux	Gestion / ~~Compatibilité~~	SAGE HA	1
	2.2.2	Planifier les actions d'amélioration de l'assainissement domestique	Action	SAGE HA Regl SAGE HA SAGE HA	1
	2.2.3	Améliorer l'assainissement collectif et le fonctionnement des équipements	Action	Regl	1
	2.2.4	Améliorer l'assainissement non collectif	Action	Regl SAGE HA Regl SAGE HA	

Objectif général 2 : Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Sous-objectif	Disposition				
	n°	intitulé	Nature	Cadre de la disposition	Analyse nécessaire
Sous-objectif 2.3 - Encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires	2.3.1	Réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités et chez les particuliers	Action / Gestion	SAGE HA / règl ?	
	2.3.2	Réduire l'usage des produits phytosanitaires par les gestionnaires d'infrastructures	Action / Gestion	Regl ?	
Sous-objectif 2.4 - Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	2.4.1	Réduire les intrants agricoles et limiter les risques de transfert	Action / Gestion	SAGE HA	1
	2.4.2	Améliorer la conduite du bétail et la gestion des effluents d'élevage	Action	SAGE HA	
Sous-objectif 2.5 - Mieux protéger les captages d'eau potable	2.5.1	Améliorer la protection des captages destinés à l'AEP	Action / Gestion	SAGE HA Regl	

Objectif général 3 : Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides

Sous-objectif	Disposition				
	n°	intitulé	Nature	Cadre de la disposition	Analyse nécessaire
Sous-objectif 3.1 - Mieux connaître les ressources en eau d'un point de vue quantitatif	3.1.1	Améliorer le suivi quantitatif des cours d'eau	Action	SAGE HA	
	3.1.2	Améliorer le suivi quantitatif des ressources souterraines	Action	SAGE HA	
Sous-objectif 3.3 - Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages	3.3.1	Améliorer la connaissance et la gestion des prélèvements	Action	Regl SAGE HA	1
	3.3.2	Sécuriser les usages en tenant compte de la ressource	Action / Gestion	Regl SAGE HA SAGE HA	1
	3.3.3	Planifier les usages en tenant compte de la ressource	Action	SAGE HA	1
	3.3.4	Mettre en place un schéma de gestion de la NAEP du Devès	Action / Gestion	Regl	
Sous-objectif 3.4 - Inciter les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau	3.4.1	Réduire les besoins en eau des collectivités, des particuliers et des industriels	Action / Gestion	SAGE HA	
	3.4.2	Améliorer la performance des réseaux d'eau potable	Action	Regl Regl SAGE HA	
Sous-objectif 3.5 - Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau	3.5.1	Rationnaliser les besoins agricoles et promouvoir les pratiques économes en eau	Action	SAGE HA	1

Objectif général 4 : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité

Sous-objectif	Disposition				
	n°	intitulé	Nature	Cadre de la disposition	Analyse nécessaire
Sous-objectif 4.1 - Inciter à la préservation et/ou restauration de la continuité écologique	4.1.1	Mettre en œuvre un plan d'action de restauration de la continuité écologique	Action / Gestion	Regl SAGE HA	1
	4.1.2	Accompagner l'aménagement des ouvrages	Action	SAGE HA	
	4.1.3	Contribuer à la conservation de la trame verte et bleue	Action	SAGE HA Règl	
Sous-objectif 4.2 - Garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques	4.2.1	Limiter l'ensablement des cours d'eau	Action / Gestion	SAGE HA	1
	4.2.2	Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau	Action / Gestion	SAGE HA	
Sous-objectif 4.3 - Maintenir la biodiversité, notamment au niveau des zones humides et des têtes de bassin versant	4.3.1	Réaliser l'inventaire des zones humides	Action / Gestion /	SAGE HA / Règl.	1
	4.3.2	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets	Action / Gestion / Compatibilité	SAGE HA / Règl.	1
	4.3.3	Engager des opérations de restauration / gestion des zones humides	Action / Gestion	SAGE HA	
	4.3.4	Préserver les espèces patrimoniales	Action	SAGE HA	

Objectif général 4 : Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité

Sous-objectif	Disposition				
	n°	intitulé	Nature	Cadre de la disposition	Analyse nécessaire
Sous-objectif 4.4 - Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques	4.4.1	Encadrer les sports de pleine nature pour limiter leur impact sur les cours d'eau	Action / Gestion	SAGE HA	
	4.4.2	Diagnostiquer l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Action	SAGE HA	2
	4.4.3	Réduire/Limiter l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques	Action / Gestion	SAGE HA / Règl.	1
Sous-objectif 4.5 - Mesurer la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant	4.5.1	Diagnostiquer et analyser périodiquement l'évolution des espèces exotiques envahissantes et agir en cas de besoin	Action / Gestion	SAGE HA	

Objectif général 5 : Maintenir la culture du risque de crue

Sous-objectif	Disposition				
	n°	intitulé	Nature	Cadre de la disposition	Analyse nécessaire
Sous-objectif 5.1 - Entretenir la culture du risque inondation	5.1.1	Sensibiliser au risque inondation	Action	SAGE HA SAGE HA / Règl.	
Sous-objectif 5.2 - Limiter le risque et la vulnérabilité	5.2.1	Elaborer / réviser les PPRi et PCS	Action	Règl. Règl. SAGE HA	
	5.2.2	Réduire la vulnérabilité	Action	SAGE HA	
	5.2.3	Réduire l'aléa et limiter les enjeux en zones inondables	Action/ Gestion/ Compatibilité	SAGE HA	1

Règlement

- **3 règles :**
  - R2 : Encadrer la création de nouveaux plans d'eau
  - R3 : Encadrer les plans d'eau existants
  - R4 : Protéger les zones humides
- **À discuter :**
  - R1 : Encadrer la réalisation de passages busés (lien avec D. 411, D.412, D421)
  - Autres règles ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION

2, Place des Cordeliers
69 292 LYON Cedex 02
Tel : 04 26 99 72 20
Droit-public-consultants@droitpublicconsultants.fr

ZA du parc - Secteur Gampille
42 490 FRAISSES
Tel : 04 77 10 12 10 - Fax : 04 77 10 12 11
cesame.environnement@wanadoo.fr